



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 MARS 2018

Le Conseil communautaire s'est réuni en séance publique à l'amphithéâtre 400 de l'Université de la Nive à Bayonne, le samedi 10 mars 2018 à 9 heures, sur invitation en date du 2 mars 2018 adressée par Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président et affichée le 2 mars 2018. Il a délibéré sur les questions suivantes dont le compte-rendu a été affiché sur les panneaux de l'Hôtel de l'Agglomération.

PRESENTS :

ABBADIE Arnaud, AGUERGARAY Léonie, ALÇUGARAT Christian, ALDACOURROU Michel, ALZURI Emmanuel, ANCHORDOQUY Jean-Michel, APEÇARENA Jean-Pierre, ARAMENDI Philippe, ARCOUET Serge, ARHANCHIAGUE Jean-Pierre, ARRABIT Bernard représenté par ETCHEGARAY Jean-Pierre, BACHO Sauveur, BARANTHOL Jean-Marc, BARETS Claude représenté par MAITIA Jean-Pierre, BARUCQ Guillaume, BAUDRY Paul, BEGUE Catherine, BEGUERIE Adrien, BÉHOTÉGUY Maïder, BELLEAU Gabriel, BERARD Marc, BERCAITS Christian, BERGÉ Mathieu, BERLAN Simone, BERRA Jean-Michel (à compter de l'OJ N°7), BERTHET André, BETBEDER Lucien, BIDART Jean-Paul, BISAUTA Martine, BLEUZE Anthony, BONZOM Jean-Marc, BORDES Alexandre, BOSCO Dominique, BRAU-BOIRIE Françoise (jusqu'à l'OJ N°19), BURRE-CASSOU Marie-Pierre, BUSSIRON Jean-Yves, BUTORI Nicole, CACHENAUT Bernard, CAMOU Jean-Michel, CAPDEVIELLE Colette, CARPENTIER Vincent, CARRERE Bruno, CARRICABURU Jean, CARRICART Pierre, CASABONNE Bernard, CASET Jean-Louis représenté par POYDESSUS Dominique, CASTAIGNEUD Jocelyne, CASTAING Alain, CASTEL Sophie, CAZALIS Christelle, CHANGALA André, CHASSERIAUD Patrick, CLAVERIE Peio, CURUTCHARRY Antton, DAGORRET François, DALLEMANE Michel, DARASPE Daniel, DARRASSE Nicole (jusqu'à l'OJ N°7), DE CORAL Odile, DE PAREDES Xavier, DELGUE Jean-Pierre, DELGUE Lucien, DEQUEKER Valérie, DESTIZON Patrick, DEVEZE Christian, DONAPETRY Jean-Michel, DOYHENART Jean-Jacques, DUBLANC Gilbert, DUHART Agnès, DURRUTY Sylvie, ECENARRO Kotte, ECHEVERRIA Andrée, ELGOYHEN Monique, ELHORGADARGAINS Gaxuxa, ELISSALDE Philippe, ELIZALDE Iker, ERDOZAINCY-ETCHART Christine, ERGUY Chantal, ESCAPIL-INCHAUSPÉ Philippe, ESMIEU Alain, ETCHEBER Pierre, ETCHEBERRY Jean-Jacques, ETCHEBEST Michel, ETCHEGARAY Jean-René, ETCHEMAITE Pierre, ETCHEMENDY Jean, ETCHEMENDY René, ETCHETO Henri, ETCHEVERRY Maialen, ETCHEVERRY Michel, EXILARD Pascale, EYHARTS Jean-Marie, EYHERABIDE Pierre, FIESCHI Pierre, FONTAINE Arnaud, FOURNIER Jean-Louis, GALLOIS Françoise, GAMOY Roger représenté par ITURBURRUA Jean-Paul, GASTAMBIDE Arño, GONZALEZ Francis, GOYHENEIX Joseph, GUILLEMOTONIA Pierre (jusqu'à l'OJ N°13), HARSPE Bertrand, HARRIET Jean-Pierre, HASTOY Jean-Baptiste (jusqu'à l'OJ N°14), HAYE Ghislaine, HEUGUEROT Daniel, HIALLÉ Sylvie, HIRIGOYEN Roland, IBARRA Michel, IDIART Alphonse, IDIART Michel, IDIARTEGARAY-PUYOU Jeanne, IHIDOY Sébastien, INCHAUSPÉ Henry, IPUTCHA Jean-Marie, IRIART Alain, IRIART Jean-Claude, IRIART Jean-Pierre, IRIGOIN Didier, IRIGOIN Jean-Pierre, IRIGOYEN Jean-François, IRUMÉ Jacques, ITHURRALDE Éric, ITHURRIA Nicole, JOCOU Pascal, JONCOHALSA Christian, KEHRIGCOTTENÇON Chantal, LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste, LACASSAGNE Alain, LAFLAQUIERE Jean-Pierre (jusqu'à l'OJ N°7), LAMERENS Jean-Michel, LARRABURU Antton, LARRALDE André, LARRAMENDY Jules, LARRANDA Régine représentée par DUHALDE Jean-Michel, LARRODE Jean-Pascal, LASSERRE Marie, LATAILLADE Robert, LAUQUÉ Christine, LESPARE Daniel, LOUGAROT Bernard, (jusqu'à l'OJ N°20) LOUSTAUDAUDINE Jean-Jacques, MANDAGARAN Arnaud, MARTINDOLHAGARAY Christine, MEYZENC Sylvie (jusqu'à l'OJ N°7), MIALOCQ Marie-José, MINONDO Raymond, MIRANDE Jean-Pierre représenté par ARLA Alain, MONDORGE Guy (jusqu'à l'OJ N°3), MOUESCA Colette, NARBAÏS-JAUREGUY Éric, NEGUELOUART Pascal, NOUSBAUM Pierre-Marie, OCAFRAIN Michel (à compter de l'OJ N°8), OLÇOMENDY Daniel, OLIVE Claude, ONDARS Yves, ORTIZ Laurent, PEYROUTAS Maitena, PICARD-FELICES Marie, PONS Yves, POYDESSUS Jean-

Louis, PRAT Jean-Michel, PREBENDE Jean-Louis, SAN PEDRO Jean, SANPONS Maryse, SANBERRO Thierry, SECALOT Michel, SERVAIS Florence (jusqu'à l'OJ N°7), SOROSTE Michel (jusqu'à l'OJ N°7), TARDITS Richard, THEBAUD Marie-Ange, THICOIPÉ Michel, TRANCHÉ Frédéric, URRUTIAGUER Sauveur, UTHURRALT Dominique, VERNASSIERE Marie-Pierre, VEUNAC Michel, VILLENEUVE Arnaud, YBARGARAY Jean-Claude.

ABSENTS OU EXCUSES :

AGUERRE Barthélémy, ANGLADE Jean-François, ARROSSAGARAY Pierre, BARATE Jean-Michel, BICAIN Jean-Michel, BIDEGAIN Gérard, BIDEGARAY Barthélémy, CARRIQUE Renée, DAVANT Allande, DE LARA Manuel, DUBOIS Alain, ELGUE Martin, ERNAGA Michel, ERREÇARRET Anicet, ESPIAUBE Marie-José, ETCHART Jean-Louis, ETCHEPARE Philippe, GALANT Jean-Michel, GARICOITZ Robert, GAVILAN Francis, GETTEN-PORCHE Claudine, GOMEZ Ruben, GUILLEMIN Christian, HACALA Germaine, HIRIART Michel, IBARLOZA Iñaki, INCHAUSPÉ Beñat, IRASTORZA Didier, IRIGARAY Bruno, IRIGOYEN Nathalie, IRUMÉ Jean-Michel, JOUGLEUX Bernadette, JUZAN Philippe, LACOSTE Xavier, LAFITE Guy, LAFITTE Pascal, LAPEYRADE Roger, LASSERRE-DAVID Florence, LEURGORRY Charles, LEIZAGOYEN Sylvie, LISSARDY Sandra, MILLET-BARBÉ Christian, MOTSCH Nathalie, NEYS Philippe, OÇAFRAIN Gilbert, PEILLEN Jean-Marc, POULOU Guy, POYDESSUS Philippe, SAINT ESTEVEN Marc, UGALDE Yves, UHART Michel, VEUNAC Jacques.

PROCURATIONS :

AGUERRE Barthélémy à APECARENA Jean-Pierre, BARATE Jean-Michel à OLIVE Claude, BIDEGARAY Barthélémy à IRIART Alain, BIDEGAIN Gérard à MANDAGARAN Arnaud, BRAU-BOIRIE Françoise à TARDITS Richard (à compter de l'OJ N°20), CARRIQUE Renée à ETCHEBERRY Jean-Jacques, DARRASSE Nicole à CHASSERIAUD Patrick (à compter de l'OJ N°8), DAVANT Allande à ETCHEBEST Michel, DUBOIS Alain à ANCHORDOQUY Jean-Michel, ERNAGA Michel à HARISPE Bertrand, ESPIAUBE Marie-José à DOYHENART Jean-Jacques, GAVILAN Francis à KEHRIG-COTTENÇON Chantal, GETTEN-PORCHE Claudine à GONZALEZ Francis, HACALA Germaine à DE CORAL Odile, IBARLOZA Iñaki à ELHORGA-DARGAINS Gaxuxa, INCHAUSPÉ Beñat FIESCHI Pierre, IRASTORZA Didier à DEVEZE Christian, IRUMÉ Jean-Michel à LARRALDE André, LAFITE Guy à VEUNAC Michel, LAFITTE Pascal à ARAMENDI Philippe, LAFLAQUIERE Jean-Pierre à MOUESCA Colette (à compter de l'OJ N°8), LASSERRE-DAVID Florence à LASSERRE Marie, LISSARDY Sandra à NOUSBAUM Pierre-Marie, MEYZENC Sylvie à ESMIEU Alain (à compter de l'OJ N°8), MILLET-BARBÉ Christian à LACASSAGNE Alain, MONDORGE Guy à PONS Yves (à compter de l'OJ N°4), OÇAFRAIN Gilbert à YBARGARAY Jean-Claude, POULOU Guy à IDIARTEGARAY-PUYOU Jeanne, POYDESSUS Philippe à INCHAUSPE Henry, SAINT ESTEVEN Marc à HIRIGOYEN Roland, SERVAIS Florence à DE PAREDES Xavier (à compter de l'OJ N°8), SOROSTE Michel à THEBAUD Marie-Ange (à compter de l'OJ N°8), UGALDE Yves à LAUQUE Christine, VEUNAC Jacques à BERTHET André.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur CARRICART Pierre

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président, constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 9h.

Modalités de vote :

- Vote électronique : OJ N°2, 3, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14,15, 17,18,19 ;
- Vote à main levée : OJ N°20, 21, 22, 23.

OJ N°1 - ADMINISTRATION GENERALE.
INSTALLATION DE NOUVEAUX CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES.

Rapporteur : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY

Le Conseil communautaire est invité à procéder à l'installation de nouveaux conseillers communautaires titulaires.

Il s'agit de :

- Madame Maïtena PEYROUTAS, en remplacement de Monsieur Philippe ECHEVERRIA, Maire d'Arcangues, démissionnaire. Par délibération du 12 février 2018 le conseil municipal d'Arcangues a ainsi été amené à procéder à une nouvelle élection, à l'issue de laquelle Madame Maïtena PEYROUTAS, adjointe au maire, a été désignée conseillère communautaire titulaire ; Monsieur Philippe ECHEVERRIA devenant son suppléant.
- Monsieur Bertrand HARISPE, élu Maire des ALDUDES, à la suite du décès de Monsieur Michel DENDARIETA ; Monsieur Peio SALDUBEHERE étant désigné comme suppléant.
- Monsieur Christian BERÇAITS, élu Maire de VIODOS ABENSE DE BAS, à la suite du décès de Monsieur Pierre SUESCUN ; Monsieur Hervé MOUSTROUS étant désigné comme suppléant.

OJ N°2 - ADMINISTRATION GENERALE.
ELECTION DU PREMIER VICE-PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE.

Rapporteur : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY

Par délibération du 4 février 2017, le Conseil communautaire a procédé à l'élection des vice-présidents et des conseillers membres du Conseil permanent de la Communauté d'Agglomération.

Le siège de premier vice-président est aujourd'hui vacant, suite au décès de Monsieur Peyuco DUHART, rendant nécessaire l'organisation d'une élection complémentaire.

Il est rappelé que cette élection se déroulera selon un scrutin uninominal secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Aucune disposition règlementaire n'impose un acte de candidature préalable. Il n'est donc pas nécessaire d'avoir été candidat aux deux premiers tours pour pouvoir poser sa candidature au troisième tour.

Cette élection se déroulera par vote électronique dans son format anonyme, pour garantir le secret du scrutin.

A la faveur des résultats de cette élection, le Conseil communautaire pourra être amené, lors de cette séance, à procéder à des élections complémentaires en vue de pourvoir des sièges qui se trouveraient nouvellement vacants.

Pour le poste de premier vice-président, Monsieur Kotte ECENARRO est candidat.

Résultats du premier tour de scrutin

Elus communautaires : 233

Présents : 179

Procurations : 27

Total : 206

Nombre de votants : 206

A déduire : 22

- bulletins blancs, bulletins nuls : 14

- non exprimés : 8

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 184

Majorité absolue : 93

ONT OBTENU :

NOM PRENOM (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ANGLADE Jean-François	1	un
ECENARRO Kotte	183	cent quatre-vingt trois

Monsieur Kotte ECENARRO ayant obtenu la majorité absolue est proclamé premier vice-président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

OJ N°3 - ADMINISTRATION GENERALE.

AJUSTEMENT DE LA COMPOSITION DU CONSEIL PERMANENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE.

Rapporteur : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY

ELECTION COMPLEMENTAIRE EN VUE DE POURVOIR LE POSTE DE MONSIEUR KOTTE ECENARRO AU SEIN DU CONSEIL PERMANENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE :

L'élection au poste de premier vice-président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque à laquelle il vient d'être procédé rend nécessaire l'organisation d'une élection complémentaire en vue de pourvoir le poste de Monsieur Kotte ECENARRO devenu vacant au sein du Conseil permanent de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Il est rappelé que cette élection se déroulera selon un scrutin uninominal secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Aucune disposition réglementaire n'impose un acte de candidature préalable. Il n'est donc pas nécessaire d'avoir été candidat aux deux premiers tours pour pouvoir poser sa candidature au troisième tour.

Cette élection se déroulera par vote électronique dans son format anonyme, pour garantir le secret du scrutin.

Monsieur Jean-François IRIGOYEN est candidat.

Elus communautaires : 233
Présents : 179
Procurations :27
Total : 206

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants : 206
A déduire: 18
- votes blancs, votes nuls:9
- non exprimés :9
Reste pour le nombre de suffrages exprimés: 188
Majorité absolue:95

ONT OBTENU:

NOM PRENOM (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
IRIGOYEN Jean-François	187	cent quatre-vingt-sept
OCAFRAIN Gilbert	1	un

Monsieur Jean-François IRIGOYEN ayant obtenu la majorité absolue est proclamé membre du Conseil permanent de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

ELECTION COMPLEMENTAIRE SUITE A LA DEMISSION DE MONSIEUR MAX BRISSON AU SEIN DU CONSEIL PERMANENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE :

Par délibération du 4 février 2017, le Conseil communautaire a procédé à l'élection des vice-présidents et des conseillers membres du Conseil permanent de la Communauté d'Agglomération.

Un siège de conseiller membre du conseil permanent est aujourd'hui vacant, suite à la démission de Monsieur Max BRISSON, rendant nécessaire l'organisation d'une élection complémentaire.

Il est rappelé que cette élection se déroulera selon un scrutin uninominal secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Aucune disposition réglementaire n'impose un acte de candidature préalable. Il n'est donc pas nécessaire d'avoir été candidat aux deux premiers tours pour pouvoir poser sa candidature au troisième tour.

Cette élection se déroulera par vote électronique dans son format anonyme, pour garantir le secret du scrutin.

Monsieur Patrick DESTIZON est candidat.

Elus communautaires : 233
Présents : 179
Procurations :27
Total : 206

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants : 206

A déduire: 55

- votes blancs, votes nuls:39
- non exprimés :16

Reste pour le nombre de suffrages exprimés: 151

Majorité absolue:76

ONT OBTENU:

NOM PRENOM (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
CARRICABURU Jean	1	un
DESTIZON Patrick	149	cent quarante neuf
HAYE Ghislaine	1	un

Monsieur Patrick DESTIZON ayant obtenu la majorité absolue est proclamé membre du Conseil permanent de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

OJ N°4 - ADMINISTRATION GENERALE.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE.

Rapporteur : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY

Il est rendu compte au Conseil communautaire des décisions prises par Monsieur le Président, en application des dispositions de l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales.

OJ N°5 - ADMINISTRATION GENERALE.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE CONSEIL PERMANENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE.

Rapporteur : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY

Il est rendu compte au Conseil communautaire des délibérations adoptées par le Conseil permanent de la Communauté d'Agglomération Pays Basque le 30 janvier 2018 en application des dispositions de l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales.

OJ N°6 - ADMINISTRATION GENERALE. APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2017 DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE.

Rapporteur : Monsieur Daniel OLÇOMENDY

Le Conseil communautaire est invité à :

- approuver le rapport annuel 2017 de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre toute décision y afférent et à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette délibération.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 197 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 2
Ne prend pas part au vote : 0
Non votants : 7

Abstention : 173 LARRAMENDY Jules, 184 LOUGAROT Bernard

Non votants : 054 CASET Jean-Louis, 060 CHASSERIAUD Patrick, 106 ETCHEMENDY René, 122 GASTAMBIDE Arno, 174 LARRANDA Régine, 181 LESPAGE Daniel, 185 LOUSTAUDAUDINE Jean-Jacques

OJ N°7 - AGGLOMERATION CITOYENNE / TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE. RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE : BILAN 2017 ET ORIENTATIONS 2018.

Rapporteur : Madame Martine BISAUTA

Le Conseil communautaire est invité à :

- prendre acte du Rapport développement durable de la Communauté d'Agglomération Pays Basque : bilan 2017 et orientations 2018, annexé ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et actes se rapportant à la présente délibération.

Le Conseil communautaire prend acte.

**OJ N°8 - FINANCES.
DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018.**

Rapporteurs : Messieurs Jean-René ETCHEGARAY et Francis GONZALEZ

Le Conseil communautaire est invité à prendre acte de la tenue du débat sur la base du rapport d'orientations budgétaires 2018 annexé.

Adopté à la majorité.

Pour : 191 voix
Contre : 1 voix
Abstention : 7
Ne prend pas part au vote : 2
Non votants : 7

Contre : 193 MONDORGE Guy (Yves 207 PONS)

Abstention : 010 ARAMENDI Philippe, 038 BORDES Alexandre, 070 DE PAREDES Xavier, 153 IRIGOIN Jean-Pierre, 167 LAFITTE Pascal (Philippe 010 ARAMENDI), 184 LOUGAROT Bernard, 219 SERVAIS Florence (Xavier 070 DE PAREDES)

Ne prend pas part au vote : 078 DOYHENART Jean-Jacques, 098 ESPIAUBE Marie-José (Jean-Jacques 078 DOYHENART)

Non votants : 066 DARRASSE Nicole (060 CHASSERIAUD Patrick), 085 ECHEVERRIA Andrée, 106 ETCHEMENDY René, 139 IBARRA Michel, 181 LESPAGE Daniel, 211 PRAT Jean-Michel, 221 BERCAITS Christian

OJ N°9 - EAU, LITTORAL ET MILIEUX NATURELS.
GOVERNANCE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT. MISE EN PLACE ET
COMPOSITION DES COMMISSIONS DE SECTEUR.

Rapporteur : Monsieur Alain IRIART

Il est demandé au Conseil communautaire d'approuver la mise en place et la composition des commissions territorialisées de secteur pour l'eau et l'assainissement telles que détaillées en annexe du présent rapport.

Vu les articles L5211-1 et L2121-21 du code général des collectivités territoriales,

Résultat du vote :

Abstentions : 6

060 CHASSERIAUD Patrick, 066 DARRASSE Nicole (Patrick 060 CHASSERIAUD), 070 DE PAREDES Xavier, 116 FONTAINE Arnaud, 173 LARRAMENDY Jules, 219 SERVAIS Florence (Xavier 070 DE PAREDES)

Ne prend pas part au vote : 2

076 DEVEZE Christian, 108 ETCHETO Henri

Non votants : 10

006 ALZURI Emmanuel, 017 BARATE Jean-Michel (203 OLIVE Claude), 019 BARUCQ Guillaume, 046 CAMOU Jean-Michel, 065 DARASPE Daniel, 139 IBARRA Michel, 180 LAUQUE Christine, 181 LESPADÉ Daniel, 203 OLIVE Claude, 221 BERCAITS Christian

Sont désignés avec 190 voix chacun, les membres des commissions territorialisées de secteur pour l'eau et l'assainissement dont la liste est annexée au présent rapport.

OJ N°10 - EAU, LITTORAL ET MILIEUX NATURELS.
EAU POTABLE - MODIFICATION DU PERIMETRE DU SYNDICAT MIXTE
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU PAYS DE SOULE.

Rapporteur : Monsieur Eric NARBAÏS-JAUREGUY

Il est demandé au Conseil communautaire de solliciter auprès de Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques la réduction du périmètre d'intervention géographique du Syndicat Mixte du Pays de Soule, consécutive à la demande de retrait des communes de Mauléon-Licharre, Ordiarp, Tardets-Sorholus et Trois-Villes.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 184 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 5

Ne prend pas part au vote : 3

Non votants : 16

Abstention : 070 DE PAREDES Xavier, 078 DOYHENART Jean-Jacques, 098 ESPIAUBE Marie-José (Jean-Jacques 078 DOYHENART), 143 IHIDOY Sébastien, 219 SERVAIS Florence (Xavier 070 DE PAREDES)

Ne prend pas part au vote : 173 LARRAMENDY Jules, 184 LOUGAROT Bernard, 215 SAN PEDRO Jean

Non votants : 006 ALZURI Emmanuel, 035 BISAUTA Martine, 046 CAMOU Jean-Michel, 065 DARASPE Daniel, 083 DURRUTY Sylvie, 089 ELHORGA-DARGAINS Gaxuxa, 119 GALLOIS Françoise, 122 GASTAMBIDE Arno, 138 IBARLOZA Inaki (089 ELHORGA-DARGAINS Gaxuxa), 139 IBARRA Michel, 158 ITHURRIA Nicole, 180 LAUQUE Christine, 181 LESPADE Daniel, 185 LOUSTAUDAUDINE Jean-Jacques, 221 BERCAITS Christian, 225 UGALDE Yves (180 LAUQUE Christine)

OJ N°11 - EAU, LITTORAL ET MILIEUX NATURELS.
EAU POTABLE – COMMUNE DE L'HOPITAL-SAINT-BLAISE. AVENANT N°2 AU
CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC ET FIXATION DE LA PART
COLLECTIVITE DU PRIX DE L'EAU.

Rapporteur : Monsieur Eric NARBAÏS-JAUREGUY

Il est ainsi demandé au Conseil communautaire :

- d'approuver l'avenant n°2 au contrat de Délégation de Service Public entre la SAUR, le SIAEP de la Région de Navarrenx et la Communauté d'Agglomération ;
- de fixer à 1,1908 €/m³ la part collectivité « consommation » du tarif de l'eau potable pour la commune de l'Hôpital-Saint-Blaise ;
- de fixer à 22,82 € HT la part collectivité « abonnement » du tarif de l'eau potable pour la commune de l'Hôpital-Saint-Blaise.

Le rapport est adopté à la majorité.

Pour : 185 voix

Contre : 2 voix

Abstention : 4

Ne prend pas part au vote : 1

Non votants : 16

Contre : 060 CHASSERIAUD Patrick, 066 DARRASSE Nicole (Patrick 060 CHASSERIAUD)

Abstention : 070 DE PAREDES Xavier, 078 DOYHENART Jean-Jacques, 098 ESPIAUBE Marie-José (Jean-Jacques 078 DOYHENART), 219 SERVAIS Florence (Xavier 070 DE PAREDES)

Ne prend pas part au vote : 173 LARRAMENDY Jules

Non votants : 003 AGUERRE Barthélémy (009 APECARENA Jean-Pierre), 006 ALZURI Emmanuel , 046 CAMOU Jean-Michel , 053 CASABONNE Bernard , 065 DARASPE Daniel , 083 DURRUTY Sylvie , 089 ELHORGA-DARGAINS Gaxuxa , 114 EYHERABIDE Pierre , 122 GASTAMBIDE Arno , 138 IBARLOZA Inaki (089 ELHORGA-DARGAINS Gaxuxa) , 139 IBARRA Michel , 180 LAUQUE Christine , 181 LESPADE Daniel , 206 PICARD-FELICES Marie , 221 BERCAITS Christian , 225 UGALDE Yves (180 LAUQUE Christine)

OJ N°12 - EAU, LITTORAL ET MILIEUX NATURELS.
EAU POTABLE. INTERCONNEXION DES RESEAUX D'EAU POTABLE ENTRE AINHOA
ET URDAX DANS LE CADRE DU PROJET TRANSFRONTALIER H2OGUREA. SOUTIEN
AU PROJET ET SOLlicitation DE LA CONFEDERATION HYDROGRAPHIQUE DE
CANTABRIE.

Rapporteur : Monsieur Eric NARBAÏS-JAUREGUY

Le Conseil communautaire est invité à :

- confirmer l'intérêt de la Communauté d'Agglomération Pays Basque pour une sécurisation de l'alimentation en eau potable du territoire transfrontalier de Dantxaria entre les communes d'Ainhoa et Urdax ;
- approuver le principe d'un accord transfrontalier entre les services d'Urdax et la Communauté d'Agglomération Pays Basque pour la mise en œuvre de ce projet ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à solliciter la commune d'Urdax pour le dépôt d'un dossier auprès de la Confederación Hidrográfica del Cantábrico en vue de l'autorisation de travaux et de la modification des droits de concession nécessaires.

Le rapport est adopté à la majorité.

Pour : 191 voix

Contre : 3 voix

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 14

Contre : 060 CHASSERIAUD Patrick, 066 DARRASSE Nicole (Patrick 060 CHASSERIAUD), 218 SECALOT Michel

Non votants : 006 ALZURI Emmanuel, 009 APECARENA Jean-Pierre, 040 BRAU-BOIRIE Françoise, 046 CAMOU Jean-Michel, 065 DARASPE Daniel, 083 DURRUTY Sylvie, 089 ELHORGA-DARGAINS Gaxuxa, 138 IBARLOZA Inaki (089 ELHORGA-DARGAINS Gaxuxa), 153 IRIGOIN Jean-Pierre, 174 LARRANDA Régine, 180 LAUQUE Christine, 181 LESPADÉ Daniel, 206 PICARD-FELICES Marie, 225 UGALDE Yves (180 LAUQUE Christine)

OJ N°13 - EAU, LITTORAL ET MILIEUX NATURELS.
ASSAINISSEMENT. TARIFS DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF POUR LE
SECTEUR 1 (SUD PAYS BASQUE).

Rapporteur : Monsieur Alain IRIART

Le Conseil communautaire est invité à approuver les nouveaux tarifs du SPANC pour le secteur 1 (Sud Pays Basque), applicables à compter du 1er janvier 2018, à savoir :

- 50€ HT par an pour la redevance générale d'assainissement non collectif;
- 181,82€ HT par contrôle de bon fonctionnement effectué dans le cadre spécifique d'une vente;
- 13,64€ HT de frais de gestion par prestation d'entretien définie dans les conventions d'entretien signées entre la collectivité et l'utilisateur.

Le rapport est adopté à la majorité.

Pour : 188 voix

Contre : 2 voix

Abstention : 5

Ne prend pas part au vote : 1

Non votants : 12

Contre : 060 CHASSERIAUD Patrick, 066 DARRASSE Nicole (Patrick 060 CHASSERIAUD)

Abstention : 070 DE PAREDES Xavier, 078 DOYHENART Jean-Jacques, 098 ESPIAUBE Marie-José (Jean-Jacques 078 DOYHENART), 176 BURRE-CASSOU Marie-Pierre, 219 SERVAIS Florence (Xavier 070 DE PAREDES)

Ne prend pas part au vote : 215 SAN PEDRO Jean

Non votants : 018 BARETS Claude, 051 CARRICART Pierre, 083 DURRUTY Sylvie, 089 ELHORGA-DARGAINS Gaxuxa, 138 IBARLOZA Inaki (089 ELHORGA-DARGAINS Gaxuxa), 153 IRIGOIN Jean-Pierre, 158 ITHURRIA Nicole, 180 LAUQUE Christine, 181 LESPADE Daniel, 206 PICARD-FELICES Marie, 213 ORTIZ Laurent, 225 UGALDE Yves (180 LAUQUE Christine)

**OJ N°14 - AMENAGEMENT HABITAT.
PLANIFICATION ET SERVICE MUTUALISE ADS. COMMUNE DE BAYONNE -
APPROBATION DE LA MODIFICATION N°13 DU PLAN LOCAL D'URBANISME.**

Rapporteur : Monsieur Pascal JOCOU

Il est demandé au Conseil communautaire d'approuver le dossier de modification n°13 ci-annexé du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bayonne en tenant compte de certaines recommandations demandées par Madame le commissaire-enquêteur, selon les éléments consignés dans le tableau ci-annexé.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 191 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 2
Ne prend pas part au vote : 2
Non votants : 12

Abstention : 149 IRIART Jean-Claude, 215 SAN PEDRO Jean

Ne prend pas part au vote : 119 GALLOIS Françoise, 173 LARRAMENDY Jules

Non votants : 038 BORDES Alexandre, 051 CARRICART Pierre, 053 CASABONNE Bernard, 083 DURRUTY Sylvie, 085 ECHEVERRIA Andrée, 089 ELHORGA-DARGAINS Gaxuxa, 138 IBARLOZA Inaki (089 ELHORGA-DARGAINS Gaxuxa), 180 LAUQUE Christine, 181 LESPADE Daniel, 206 PICARD-FELICES Marie, 210 POYDESSUS Philippe (145 INCHAUSPE Henry), 225 UGALDE Yves (180 LAUQUE Christine)

**OJ N°15 - AMENAGEMENT HABITAT.
PLANIFICATION ET SERVICE MUTUALISE ADS.
PROJET OCEAN START AVENUE DE LA MILADY A BIARRITZ. ENGAGEMENT DE LA
PROCEDURE DE MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DANS LE
CADRE D'UNE DECLARATION DE PROJET.**

Rapporteur : Monsieur Pascal JOCOU

Le Conseil communautaire est invité à :

- approuver l'engagement de la procédure de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Biarritz, dans le cadre d'une déclaration de projet en vue de la réalisation du projet Ocean Start avenue de la Milady (parcelles cadastrées section BV numéros 105-106-107).
Ladite procédure sera conduite par la Communauté d'Agglomération Pays Basque compétente, conformément à l'article R 153-15 du code de l'urbanisme.
- autoriser Monsieur le Président ou son délégataire à engager toute étude en vue de la concrétisation de cette procédure.

Le rapport est adopté à la majorité.

Pour : 197 voix
Contre : 1 voix
Abstention : 2
Ne prend pas part au vote : 1
Non votants : 5

Contre : 174 LARRANDA Régine

Abstention : 024 BELLEAU Gabriel , 216 SANPONS Maryse

Ne prend pas part au vote : 173 LARRAMENDY Jules

Non votants : 028 BERRA Jean-Michel , 038 BORDES Alexandre , 181 LESPAGE Daniel , 200 OCAFRAIN Gilbert (233 YBARGARAY Jean-Claude) , 233 YBARGARAY Jean-Claude

OJ N°16 - AMENAGEMENT HABITAT.
PLANIFICATION ET SERVICE MUTUALISE ADS.
COMMUNE D'USTARITZ - REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME – COMPLEMENT AU DEBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD).

Rapporteur : Madame Marie-José MIALOCQ

Le Conseil communautaire est invité à :

- donner acte de la présentation du complément aux orientations générales du PADD du PLU de la commune d'Ustaritz, puis de la tenue, en séance plénière, d'un débat sur ce complément aux orientations générales du PADD, en application de l'article L. 153-12 du code de l'urbanisme ;
- dire que le complément du PADD dont il a été débattu est annexé aux présentes ;
- dire que la tenue du débat est formalisée par la présente délibération.

Cette délibération prend acte de la tenue du débat sur les orientations générales du PADD du PLU de la commune d'Ustaritz.

OJ N°17 - AMENAGEMENT HABITAT.
PLANIFICATION ET SERVICE MUTUALISE ADS.
COMMUNE DE LARRESSORE- BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRET DU PROJET DU PLAN LOCAL D'URBANISME.

Rapporteur : Madame Marie-José MIALOCQ

Il est demandé au Conseil communautaire :

- de clôturer la procédure de concertation relative à la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Larressore, conformément à la délibération du Conseil municipal du 7 août 2014 et d'en arrêter le bilan ;
- d'arrêter le projet de PLU de la commune de Larressore tel qu'il est annexé à la présente délibération et auquel sont applicables l'ensemble des articles R.151-1 à R151-55 du code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2016.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 200 voix

Contre : 0 voix
Abstention : 1
Ne prend pas part au vote : 2
Non votants : 3

Abstention : 206 PICARD-FELICES Marie

Ne prend pas part au vote : 164 LACASSAGNE Alain , 173 LARRAMENDY Jules

Non votants : 004 ALCUGARAT Christian, 085 ECHEVERRIA Andrée, 181 LESPAGE Daniel

**OJ N°18 - AMENAGEMENT HABITAT.
HABITAT ET POLITIQUE DE LA VILLE.
ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE. PRISE EN CHARGE DES DEPENSES ENGAGEES
PAR LES COMMUNES AU COURS DE L'ANNEE 2017.**

Rapporteur : Monsieur Paul BAUDRY

Le Conseil communautaire est invité à :

- approuver la prise en charge des dépenses des communes d'Arbonne, Biarritz, Boucau, Hasparren, Larressore, Mouguerre et Ustaritz liées au stationnement de groupes de gens du voyage au cours de l'année 2017, pour un montant total maximum de 92 203 € ;

Communes	Montant de la participation de la CAPB
ARBONNE	16 306 €
BIARRITZ	10 048 €
BOUCAU	859 €*
HASPARREN	1 418 €
LARRESSORE	10 190 €
MOUGUERRE	18 018 €
USTARITZ	35 364 €*

** sous réserve de production des factures acquittées par les communes*

- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à effectuer toute démarche relative à ce dossier.

Le rapport est adopté à la majorité.

Pour : 189 voix
Contre : 3 voix
Abstention : 2
Ne prend pas part au vote : 1
Non votants : 11

Contre : 049 CARRERE Bruno, 119 GALLOIS Françoise, 120 GAMOY Roger

Abstention : 010 ARAMENDI Philippe, 167 LAFITTE Pascal (Philippe 010 ARAMENDI)

Ne prend pas part au vote : 173 LARRAMENDY Jules

Non votants : 002 AGUERGARAY Léonie, 004 ALCUGARAT Christian, 019 BARUCQ Guillaume ,038 BORDES Alexandre, 060 CHASSERIAUD Patrick, 085 ECHEVERRIA Andrée,

096 ESCAPILINCHAUSPE Philippe, 146 IPUTCHA Jean-Marie, 157 ITHURRALDE Eric, 181 LESPADÉ Daniel, 184 LOUGAROT Bernard

OJ N°19 - AMENAGEMENT HABITAT
URBANISME OPERATIONNEL.
COMMUNE DE BOUCAU. OPERATION ILOT BIREMONT 1 – CHARTE DE RELOGEMENT.

Rapporteur : Monsieur Roland HIRIGOYEN

Le Conseil communautaire est invité à :

- approuver le principe de la Charte de relogement mise en œuvre dans le cadre de l'opération Biremont 1 à Boucau ainsi que ses modalités (ci-joint) ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la Charte de relogement correspondante.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 194 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 12

Non votants : 006 ALZURI Emmanuel, 007 ANCHORDOQUY Jean-Michel, 038 BORDES Alexandre, 043 BUSSIRON Jean-Yves , 053 CASABONNE Bernard , 060 CHASSERIAUD Patrick , 080 DUBOIS Alain (007 ANCHORDOQUY Jean-Michel) , 157 ITHURRALDE Eric , 164 LACASSAGNE Alain , 181 LESPADÉ Daniel , 224 TRANCHE Frédéric , 227 URRUTIAGUER Sauveur

OJ N°20 - ECONOMIE.
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE ET FORMATION.
CONSEIL D'ORIENTATION STRATEGIQUE DE L'ESTIA.

Rapporteur : Monsieur Peio CLAVERIE

Il est proposé au Conseil communautaire de désigner et d'associer deux élus de la Communauté d'Agglomération Pays Basque pour être membre et participer au Conseil d'Orientation Stratégique, à savoir Monsieur Peio Clavierie et Monsieur Emmanuel Alzuri.

Vu les articles L5211-1 et L2121-21 du code général des collectivités territoriales,

Le rapport est adopté à l'unanimité.

OJ N°21 - ECONOMIE.
TOURISME. ACOMPTES SUR LA TAXE DE SEJOUR 2018 A L'OFFICE DE TOURISME
COMMUNAUTAIRE DU PAYS DE SAINT-JEAN-DE-LUZ.

Rapporteur : Monsieur Daniel OLÇOMENDY

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'autoriser Monsieur le Président à verser des acomptes sur le reversement de la taxe de séjour à compter du 1^{er} janvier 2018 à l'Office de Tourisme Communautaire du Pays de Saint-Jean-de-Luz selon les modalités suivantes :

- inscrire la somme de 1 200 000 € au budget général de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, à l'identique du montant prévisionnel inscrit en 2017 pour le territoire précité ;
 - verser des acomptes à hauteur du montant estimé du 1^{er} janvier au 30 septembre 2018, soit 854 980 € ;
 - verser sous forme de 7 mensualités pour un montant de 122 140 € jusqu'en septembre 2018 ;
 - payer le reliquat de cette période en fin d'année à l'arrêt de la situation.
- d'approuver les termes de la convention de versement d'acomptes jointe en annexe,
 - d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Monsieur Alain IRIART ne prend pas part au vote.

OJ N°22 - ECONOMIE.

TOURISME. AJUSTEMENT DE LA REPRESENTATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE AU COMITE DE DIRECTION DE L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE DU PAYS DE SAINT-JEAN-DE-LUZ.

Rapporteur : Monsieur Daniel OLÇOMENDY

A la suite du décès de Monsieur Peyuco DUHART, Conseiller communautaire titulaire, il convient de modifier la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque du 8 avril 2017, relative à la désignation des délégués de la Communauté d'Agglomération Pays Basque au sein des offices de tourisme.

Le Conseil communautaire est invité à procéder à la désignation de Monsieur Jean-François IRIGOYEN pour représenter la Communauté d'Agglomération Pays Basque au sein du Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire du Pays de Saint-Jean-de-Luz.

Vu les articles L5211-1 et L2121-21 du code général des collectivités territoriales,

Le rapport est adopté à l'unanimité.

OJ N°23 - POLITIQUE LINGUISTIQUE ET SERVICES A LA POPULATION.

ACTION SOCIALE ET SOLIDARITES.

ASSOCIATION LAGUNTZA ETXERAT : ACOMPTE SUR LA SUBVENTION 2018.

Rapporteur : Monsieur Bernard CACHENAUD

Il est proposé au Conseil communautaire d'attribuer un acompte sur la subvention 2018 à l'association Laguntza Etxerat pour un montant de 21 000 €.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Le texte complet des délibérations mentionnées ci-dessus sera publié, en application de l'article L 2131-1 du code général des collectivités territoriales, aux prochains numéros du fascicule du recueil des délibérations prises par le Conseil.

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY remercie ses collègues et lève la séance à 12h30.

Compte rendu affiché le 16 mars 2018